Image not found or type unknown

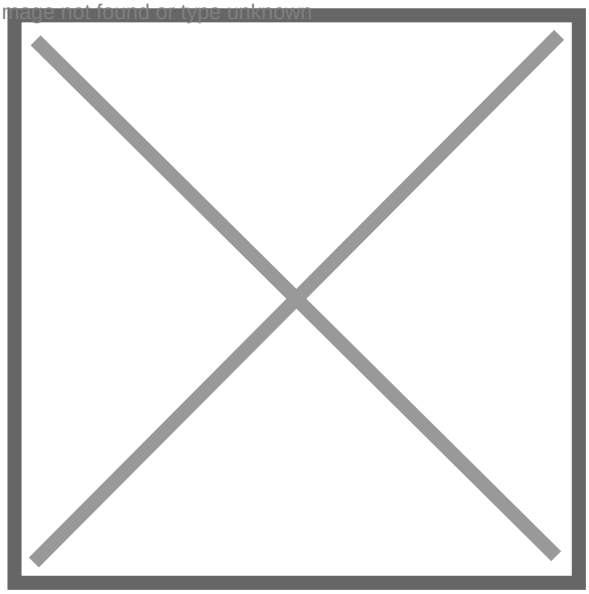

Licenciement justifié avec collègue enceinte ??

Par **Trenchdrab**, le **08/02/2012** à **18:33**

Bonjour,
Je suis dans une situation bizarre.
Je travaille dans un magasin de vetement.
Mon patron possède 2 magasins.
Ma collèque qui travaille dans l'autre magasin est enceinte depuis peu...
La boite étant très mal, il doit licencier quelqu'un .
Il parle de me virer moi , pour que je me fasse remplacer par ma collègue, qui elle ne serait pas virée et changerait de boutique.
Quant à lui , il travaillerait dans l'actuelle boutique où travaille ma collègue.
Est ce que tout cela est légal ???
Comment peut il envisager de me virer pour que je sois ensuite remplacée par quelqu'un d'autre ???

Par **Marion2**, le **08/02/2012** à **19:03**

Bonjour,

Votre patron ne peut pas licencier votre collègue parce qu'elle est enceinte, il doit donc vous licencier.

Il n'embauche personne pour vous remplacer.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés